



Gestionnaire de paie

250H SUR 4 À 12 MOIS

Public

Tout public :

- Justifiant de 3 années d'expérience professionnelle tout type d'activité
- ou d'une attestation de suivi de terminale
- ou d'un titre de niveau BAC

Le métier de Gestionnaire de paie

Le gestionnaire de paie a en charge les différentes procédures, techniques et administratives, relatives au personnel :

- Il doit maîtriser la **préparation de la paie**, sa comptabilisation, l'établissement des bulletins de salaires.
- Il gère les déclarations sociales et doit être au fait du calcul des différentes charges sociales.
- Il contrôle l'application des règles sociales, et notamment **la législation** sur la durée du travail, la rémunération, les congés payés...
- Il assure les relations avec les salariés, les renseigne, les conseille.
- Il établit les **tableaux de bord** concernant la gestion et le suivi des salaires.
- Il exerce généralement dans des entreprises structurées ou auprès de prestataires de service en paie comme les cabinets d'Expertise Comptable.

La formation

Gestionnaire de paie est **un métier à part entière**. La formation est accessible **sans pré-requis particulier** ni en comptabilité, ni en droit social. Elle s'adresse à celles et ceux qui souhaitent acquérir les connaissances techniques et pratiques de la pratique de la paie pour en faire leur activité professionnelle ou pour étendre leurs compétences.

Elle intègre les enseignements fondamentaux, techniques et pratiques de la paie et du droit du travail. Elle s'appuie sur la pratique des logiciels de paie.

Une attestation de fin de formation vous est remise à l'issue de votre parcours. Comptalia vous propose également de certifier votre formation à l'occasion des sessions d'examens de novembre et mai.

Programme



Pratique de la paie (150h)

- Les bases de la paie
- Le logiciel de Paie
- La durée du travail, sa rémunération
- Les déclarations sociales
- La gestion du personnel
- La formation professionnelle

Gestion administrative du personnel (100h)

- Les sources du droit social
- La formation du contrat de travail
- Les conditions de travail
- Les événements qui affectent la relation de travail
- La rupture du contrat de travail
- Les pouvoirs de l'employeur
- La représentation collective
- L'association des salariés aux performances de l'entreprise
- La protection sociale
- Les contrôles et le contentieux social

Une question, un point complet sur votre projet ou un devis ? Vous souhaitez vous inscrire ?

Contactez votre conseiller au **+213 561 800 991**